

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédéric, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle.

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame OLLIVIER Claire donne pouvoir à Madame HERMANGE Fanny

Madame VIEVILLE Pauline donne pouvoir à Madame Brigitte PIOT

Monsieur MOIZAN Gérard.

Madame DORLEANS Peggy a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 13 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### I – INFORMATIONS DIVERSES

#### 1.1 ÉTAT CIVIL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 13 novembre 2023 : 0 naissance, 0 mariage, 0 pacs, 0 transcription de décès et 0 décès.

#### 1.2 AGENDA

- Vœux du personnel, mardi 19 décembre 2023 à 19h,
- Noël à l'école des Deux Rives, jeudi 21 décembre 2023. Isabelle GAUTRON et Brigitte PIOT seront présentes pour le passage du père Noël auprès des élèves et le goûter de Noël.
- Commission Urbanisme et Environnement, jeudi 4 janvier 2024, à 19h,
- Vœux du Maire, samedi 13 janvier 2024 à 11h, salle des fêtes Jacques Villeret,
- Goûter des aînés, dimanche 14 janvier 2024 à 14h30, salle des fêtes Jacques Villeret.

### II – LES COMMISSIONS

#### 2.1 Commission Scolaire

Madame le Maire indique que la commission Scolaire s'est réunie le 22 novembre dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux affaires scolaires, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **I – Point sur l'année scolaire en cours**

Les points suivants ont été évoqués :

- **Boîte goûter proposée par l'APE** : Lors des vacances de la Toussaint, des boîtes goûters ont été achetées par certains parents. A la garderie, pour éviter tout problème de jalousie pour les enfants qui n'en avaient pas, les agents ont décidé que les boîtes ne seraient pas ouvertes. Quelques parents ont porté réclamation.

Cette action se renouvelant aux vacances de Noël, les membres de l'APE ont demandé à la municipalité la conduite à tenir pour les enfants de la garderie détenteurs de la boîte goûter. Il a été décidé que ces boîtes ne seraient pas ouvertes pendant la garderie. Les parents seront avisés de cette décision.

- **Jeu extérieur** : Les enseignantes ont plébiscité l'achat d'un jeu extérieur pour les maternelles nommé *Pont Tapis Volant*. L'interrogation de la municipalité est la suivante : que mettre sous le jeu pour amortir une éventuelle chute ? Herbe ou copeaux ? Si l'herbe est retenue, sera-t-il possible de tondre ou de passer la débroussailleuse sous le jeu (35 cm de hauteur). Peggy DORLEANS a vu ce genre de jeu installé dans un bac de copeaux à Amboise. A réfléchir...

- **Plan Vigipirate** : Il a été constaté que le portail était souvent ouvert lors de la sortie des classes. Un rappel sera fait aux enseignantes. La Directrice informera les parents via Benelu que le portail doit rester fermé. Lors des rendez-vous enseignants/parents, il sera nécessaire de préciser que, seulement deux adultes pourront être reçus. La municipalité fera l'achat de panneaux « vigipirate » qui seront installés sur les portails de l'école.

## II – Point sur la restauration scolaire

Lors du conseil d'école du 7 novembre 2023, des parents ont indiqué que les enfants se plaignaient trop souvent de ne pas assez manger et que les pommes étaient souvent aux menus. Il a été précisé que Restauval privilégiait au maximum les produits frais de saison et que, pour être resservis, les enfants ne devaient pas hésiter à solliciter les agents.

Les parents d'un enfant ayant fait beaucoup de remarques sur la qualité des repas ont été reçus par Fanny HERMANGE et Claire OLLIVIER le jeudi 23 novembre 2023.

Deux mamans sont venues déjeuner le vendredi 17 novembre 2023 et ont été ravies du repas (qualité et quantité) mais ont été très choquées par l'impolitesse des enfants.

Une affiche avec les formules de politesse sera installée dans la salle de restaurant.

Une réunion de suivi avec Restauval a eu lieu le mercredi 29 novembre 2023 à 18h30.

## III – Investissement

Claire OLLIVIER informe que la cuisinière demande les matériels suivants pour travailler plus facilement :

- Une balance de 15 kg pour pouvoir respecter les grammages à 282.00 € TTC
- Une trancheuse pour couper les rôtis à 756.00 € TTC
- Un presse-purée à 487,20 € TTC

Cela représente une dépense de 1 525,20 € TTC qui est acceptée par les membres de la commission.

L'investissement pour le restaurant scolaire permettant l'élaboration des repas sur place s'élève à 50 788,30 € :

- 41 998,80 € (équipement professionnel de la cuisine),
- 6 450 € (électricité),
- 2 339,50 € (matériels supplémentaires).

Une participation évaluée selon le nombre d'enfants habitant Chenonceaux et utilisant le restaurant scolaire sera présentée aux élus de Chenonceaux lors d'une commission intercommunale RPI.

## IV – Questions diverses

- ALSH : Les enfants allant à l'ALSH sont perturbés par l'utilisation des WC différente de celle des jours d'école. Prévoir un claustra pour utilisation des WC par les enfants de l'ALSH. Fanny HERMANGE prendra contact avec Julie MEILLEAU, responsable de l'ALSH pour faire un bilan.
- Remplacement de Sandrine MARCHAISON : Sandrine MARCHAISON quitte ses fonctions le 31 décembre 2023. Elle sera remplacée en partie par Sylvie GAILLOUX et Lise SAULNIER. La secrétaire prendra contact avec Océane PICARD pour compléter le remplacement.

## 2.2 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 7 décembre dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0020	5 rue de la Charollière	UPb	Changement destination grange en habitation	Favorable
037 079 23 D0021	Les Maisons Rouges - rue Nationale	UPc	Construction de 3 maisons	Favorable
037 079 23 D0022	Rue de Beauregard	UPb	Maison individuelle	Favorable
037 079 23 D0023	20 rue de la Vallée de Mesvres	UPc/ACI	Restauration d'une longère	Favorable sous réserve accord ABF

### DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0065	1068 rue d'Amboise	UPb + N	Installation de 12 panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 23 D0066	17 rue de Beauregard	UPb	Clôture en limite de voirie	Favorable
037 079 23 D0067	717 rue d'Amboise	UPb	Clôture en panneau grillage soudé	Favorable
037 079 23 D0068	73 rue Nationale	UPb-ACI	Pose d'un velux	Favorable sous réserve accord ABF

### CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0073	2 rue de la Vallée de Mesvres	UPc + A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0074	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	a	Favorable
CU 037 079 23 D0075	Les Buissonnets	Ap	a	Favorable

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
37/2023	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	Droit non requis
38/2023	16 rue Nationale	UPb-AC1	Droit non requis
Courrier Me PETITJEAN-STORDEUR	Les Défrocs - 8 hectares de bois	A - ZL	Droit non requis

AC1	Périmètre de l'ABF
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
ER 1	Emplacement réservé
EL2 bis	PPRI
EL3	Servitude de halage et de marche-pied

### **2.3 Commission Énergies Renouvelables**

Madame le Maire indique que la commission Energies Renouvelables s'est réunie le 13 décembre dernier. Madame le Maire, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

La loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) a été votée le 10 mars 2023. L'article 15 de la loi APER introduit la création, dans chaque communes française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables, et en définit le cadre; ces dispositions sont codifiées à l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie.

Leurs lieux d'implantation sont définis par délibération du conseil municipal, après concertation du public, en fonction du potentiel pour l'accélération de la production des ENR au sens de l'article L. 211-2 du même code pour atteindre les objectifs fixés à l'article L. 100-4 et de manière à prévenir et maîtriser les dangers ou inconvénients résultant de l'implantation de tels ouvrages.

La commission urbanisme a préalablement identifié les bâtiments publics pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques : le complexe mairie-école, la salle des fêtes, le restaurant scolaire. Le parking de la salle des fêtes pourrait également recevoir des panneaux photovoltaïques au moyen d'ombrières.

Un « portée à connaissance » et un registre sera disponible à la mairie afin que les administrés ou les entreprises porteurs de projets se fassent connaître.

La délibération du conseil municipal devra être prise au plus tard le 31 mars 2023.

## **III –AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3.1 Demande de subvention DSIL 2024 : Rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023, de procéder à la rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret.

Ce projet vise à réhabiliter la salle des fêtes Jacques Villeret devenue vétuste. Dans un premier temps, la commune souhaite prioriser les travaux de mise en sécurité de la salle ainsi que la mise en conformité à l'accessibilité du bâtiment. Enfin, des travaux de réhabilitations environnementales permettront d'augmenter la performance énergétique de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 819 600 € TTC. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat (DSIL).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (€)	H.T.	Montant subventionnable HT	Recettes (€)	Montant de l'aide
Travaux de mise aux normes	130 000 €	130 000 €	Etat – DSIL (40%)	273 200 €
Désamiantage de la toiture	70 000 €	70 000 €	Région	
Travaux de réhabilitation environnementale en matériaux bio-sourcés	410 000 €	410 000 €	Département – FDSR (40%)	273 200 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	73 000 €	73 000 €	Autres	
			AUTOFINANCEMENT	136 600 €
<b>Total</b>	<b>683 000 €</b>	<b>683 000 €</b>		<b>683 000 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 273 200 € auprès de l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), correspondant à 40 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **3.2 Demande de subvention FDSR 2024 : Rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023, de procéder à la rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret.

Ce projet vise à réhabiliter la salle des fêtes Jacques Villeret devenue vétuste. Dans un premier temps, la commune souhaite prioriser les travaux de mise en sécurité de la salle ainsi que la mise en conformité à l'accessibilité du bâtiment. Enfin, des travaux de réhabilitations environnementales permettront d'augmenter la performance énergétique de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 819 600 € € TTC. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental (FDSR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (€)	H.T.	Montant subventionnable HT	Recettes (€)	Montant de l'aide
Travaux de mise aux normes	130 000 €	130 000 €	Etat – DSIL (40%)	273 200 €
Désamiantage de la toiture	70 000 €	70 000 €	Région	
Travaux de réhabilitation environnementale en matériaux bio-sourcés	410 000 €	410 000 €	Département – FDSR (40%)	273 200 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	73 000 €	73 000 €	Autres	
			AUTOFINANCEMENT	136 600 €
<b>Total</b>	<b>683 000 €</b>	<b>683 000 €</b>		<b>683 000 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 273 200 € auprès du Conseil Départemental via le Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR), correspondant à 40 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **3.3 Demande de subvention ADEME : Création d'une aire de service sur le terrain communal**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2023, de créer une aire de service sur le terrain communal.

Cette aire de service, accès sur le vélotourisme, sera à disposition des habitants de la commune ainsi qu'aux visiteurs se promenant sur les bords du Cher. Cela permettra également de résoudre un problème d'insalubrité. L'aire de service sera dotée de toilettes publiques, d'une fontaine d'eau potable, d'une table de pique-nique, et de services additionnels tels qu'une borne de réparation et de gonflage pour les vélos.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 42 872,50 € TTC. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat (ADEME).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	Montant de l'aide
Toilette publique	29 934,00 €	35 920,80 €	Etat - ADEME	17 651,00 €
Table de pique-nique	430,88 €	517,06 €	Région	x

Fontaine d'eau potable	546,20 €	655,44 €	Département	x
Station de réparation/gonflage	2 776,00 €	3 331,20 €	Autres	x
Travaux de terrassement	2 040,00 €	2 448,00 €	AUTOFINANCEMENT	18 075,99 €
<b>Total</b>	<b>35 727,08 €</b>	<b>42 872,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>35 727,08 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 17 651,00 € auprès de l'ADEME, correspondant à 55 % du prix hors taxe par équipement constituant l'aire de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 4 abstentions : BRIANT Béatrice, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, VIEVILLE Pauline.
- 2 voix « CONTRE » : MAINE Benoit, PIOT Brigitte.
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 3.4 Tarif des accompagnants pour le goûter des aînés 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un goûter sera organisé pour les aînés de la commune de Civray-de-Touraine le dimanche 14 janvier 2024 à 14h30 à la salle des fêtes Jacques Villeret.

Le goûter est proposé gratuitement aux aînés de plus de 70 ans. Les accompagnants des aînés pourront participer au goûter, cependant il convient de fixer un tarif pour les accompagnants.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de 13€ par accompagnant.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 2 abstentions : CHARBONNEAUX Pascal, MAINE Benoit.
- **APPROUVE** le tarif de 13 € par accompagnant.

### 3.5 Proposition de concert de harpistes à l'église St Germain

Madame le Maire propose au conseil municipal l'organisation d'un concert de harpistes à l'église Saint Germain. Ce concert serait organisé en mai 2024.

Le coût de la prestation serait de 200 € et l'entrée serait gratuite.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation d'un concert de harpistes à l'église Saint Germain de Civray-de-Touraine,
- **APPROUVE** le coût de la prestation d'un montant de 200 €.

### 3.6 Virement de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédits est nécessaire en section investissement partie dépenses.

Ce virement de crédits est nécessaire afin de procéder au paiement d'une échéance sur l'emprunt du Crédit Mutuel pour la Route d'Amboise. En effet, les crédits budgétaires au chapitre 16 étaient prévus afin de couvrir les différentes échéances du prêt pour l'année 2023, cependant, suite à différentes régularisations comptables sur des cautions locatives, les crédits budgétaires au chapitre 16 sont aujourd'hui insuffisants pour la dernière échéance.

<b>Section Investissement / Dépenses</b>			
Libellé	Chapitre / imputation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Emprunts en euros	16 - 1641		+ 1 620 €
Mobilier	21- 2184	- 1 620 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 620 €</b>	<b>1 620 €</b>

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le virement de crédits proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce virement de crédits.

### **3.7 Remboursement élu**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des achats de décoration ont été faits pour le marché de Noël de Civray-de Touraine du samedi 9 décembre 2023 d'un montant de 136,41 €, ainsi que des frais d'essence pour le groupe électrogène (factures jointes). Sylvain THUISSARD a avancé les fonds.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de Sylvain THUISSARD, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le remboursement de ces dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais engagés par Sylvain THUISSARD pour l'achat de décorations de Noël et les frais d'essence du groupe électrogène.

### **3.8 Annule et remplace délibération n°004/2023 : Vente des parcelles C2182 / C2184 / C2185**

Madame le Maire informe le conseil municipal être toujours en attente d'éléments juridiques à ajouter au dossier, la délibération est donc reportée ultérieurement.

### **3.9 Demande de subvention DETR 2024 : Réaménagement de l'accueil de la mairie**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la commission Bâtiment et Patrimoine du 26 septembre 2023, de réaménager l'accueil de la mairie.

Ce projet vise à reconfigurer les bureaux d'accueil tout en créant un espace d'attente, actuellement inexistant. Les travaux seraient également l'occasion de moderniser cet espace d'accueil par le biais de travaux de menuiserie, de carrelage et de peinture.

Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 48 192,00 € TTC. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat (DETR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (€)	H.T.	Montant subventionnable HT	Recettes (€)	Montant de l'aide
Démolition	1 650,00 €	1 650,00 €	Etat – DETR (40%)	16 448,00 €
Menuiserie	3 525,00 €	3 525,00 €	Région	x
Plâtrerie	8 520,00 €	8 520,00 €	Département – FDSR (40%)	16 448,00 €
Electricité	4 320,00 €	4 320,00 €	Autres	x
Chauffage	800,00 €	800,00 €	AUTOFINANCEMENT	8 224,00 €
Carrelage	10 520,00 €	10 520,00 €		
Peinture	6 025,00 €	6 025,00 €		
Maitrise d'œuvre – mission 1	2 760,00 €	2 760,00 €		
Maitrise d'œuvre – mission 2	3000,00 €	3000,00 €		
TVA	7 072,00 €	x		
<b>Total</b>	<b>48 192,00 €</b>	<b>41 120,00 €</b>		<b>41 120,00 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 16 448,00 € auprès de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), correspondant à 40 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 1 abstention : PIOT Brigitte.
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **3.10 Demande de subvention FDSR 2024 : Réaménagement de l'accueil de la mairie**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la commission Bâtiment et Patrimoine du 26 septembre 2023, de réaménager l'accueil de la mairie.

Ce projet vise à reconfigurer les bureaux d'accueil tout en créant un espace d'attente, actuellement inexistant. Les travaux seraient également l'occasion de moderniser cet espace d'accueil par le biais de travaux de menuiserie, de carrelage et de peinture.

Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 48 192,00 € TTC. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental (FDSR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (€)	H.T.	Montant subventionnable HT	Recettes (€)	Montant de l'aide
Démolition	1 650,00 €	1 650,00 €	Etat – DETR (40%)	16 448,00 €
Menuiserie	3 525,00 €	3 525,00 €	Région	x
Plâtrerie	8 520,00 €	8 520,00 €	Département – FDSR (40%)	16 448,00 €
Electricité	4 320,00 €	4 320,00 €	Autres	x
Chauffage	800,00 €	800,00 €	AUTOFINANCEMENT	8 224,00 €
Carrelage	10 520,00 €	10 520,00 €		
Peinture	6 025,00 €	6 025,00 €		
Maitrise d'œuvre – mission 1	2 760,00 €	2 760,00 €		
Maitrise d'œuvre – mission 2	3000,00 €	3000,00 €		
TVA	7 072,00 €	x		
<b>Total</b>	<b>48 192,00 €</b>	<b>41 120,00 €</b>		<b>41 120,00 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 16 448,00 € auprès du Conseil Départemental via le Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR), correspondant à 40 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 1 abstention : PIOT Brigitte.
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

##### 4.1 Adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier auprès du Syndicat Intercommunal Cavités 37 et cotisation des communes 2024

###### Adhésion

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal Cavités 37, lors du comité syndical du 25 octobre 2023 a accepté l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à ce syndicat se prononce à son tour sur cette adhésion.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

###### Cotisations 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal Cavités 37, lors de son comité syndical du 25 octobre 2023 a également délibéré sur les cotisations 2024 et a décidé de les augmenter de 0,02 € par habitant, ainsi les cotisations 2024 seront de 0.83 € par habitant.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les cotisations 2024 du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au Syndicat Intercommunal Cavités 37,
- **APPROUVE** l'augmentation de 0,02 € par habitant pour les cotisations au Syndicat Intercommunal Cavités 37, soit 0,83 € par habitant.

## V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Procédure d'attribution des plaques de numéro de voirie

Conformément au règlement de Voirie, adopté le 11 mai 2016, les plaques de numéros voirie seront achetées et fournies par la commune de Civray-de-Touraine sur demande de l'administré.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat des plaques de numéros de voirie sur demande des administrés.

### 5.2 Prolongation des rendez-vous de la forme séniors

La première session des rendez-vous de la forme séniors, en partenariat avec Profession sport & loisirs 37, s'est très bien déroulée et les participants sont satisfaits de l'activité. Il a été décidé de prolonger les rendez-vous de la forme séniors du 8 janvier 2024 au 8 avril 2024 pour 5 séances d'une heure :

- Lundi de 10h30 à 12h30
- Jeudi de 9h30 à 12h30

### 5.3 Festival POGOROLAND

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un accord de principe a été favorablement donné, lors du conseil municipal du 13 novembre 2023, à l'association POGOROLAND pour l'organisation de leur festival sur le terrain communal.

Teddy COUTON informe l'assemblée que trois membres de l'association POGOROLAND (président, trésorier et secrétaire) ont été reçus en mairie. Le rendez-vous a été l'occasion de préciser l'organisation de l'évènement.

La commune prêtera à l'association, par le biais d'une convention, à titre gratuit, le terrain communal et fournira un accès à l'eau et à l'électricité. Aucun agent communal, ni matériel ne sera mis à disposition du festival.

Le festival pourrait avoir lieu le samedi 29 juin 2024 avec une entrée à 15 €. Une restauration rapide et simple sera disponible sur le site. L'association demandera une licence 3 pour la vente de boissons alcoolisées.

## INFORMATIONS DIVERSES

Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que le nouveau copieur pour le service administratif sera livré le mardi 19 décembre 2023. L'un des ordinateurs du service administratif, qui présentait de nombreuses pannes informatiques suite au changement du serveur, est enfin réparé et réinstallé.

Il informe également le conseil que le père Noël présent au marché de Noël, ainsi qu'un administré ayant particulièrement aidé l'organisation du marché se verront offrir un cadeau de remerciement.

Enfin, le retour des articles pour le prochain « *Nouvelles En Bref* » est attendu pour le mercredi 20 décembre 2023.

Béatrice BRIANT rappelle au conseil municipal qu'une coupure de courant a impacté une partie des habitants de Civray-de-Touraine du samedi 9 (14h) au dimanche 10 décembre 2023 (12h30). Madame le Maire explique que les administrés peuvent demander à ENEDIS des attestations de coupure de courant.

Pascal ANDREAU informe l'assemblée que la communauté de communes *Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher* propose une formation mutualisée intitulée " *La conception et le partage du plan communal de sauvegarde (PCS) au sein de sa collectivité*". Il propose que le responsable des services techniques assiste à cette formation. Madame le Maire est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

 Le Maire,  
F. HERMANGE